

Prévention (signalement verbal)

Toute forme d'incivilité, de situation conflictuelle, de harcèlement ou de violence en milieu de travail doit être signalée.

- **Provenance :** Employés, gestionnaires, témoins, service des relations avec le personnel, service de santé, sécurité et mieux-être au travail, syndicats, etc.
- **À qui le signaler ?** Auprès de son supérieur immédiat, de son représentant syndical ou de la personne responsable de l'application de la politique.

Gestion des situations conflictuelles

